

Le Président

Réf. DC/BT/AF/D21-006837

À Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil

Lille, le 10 décembre 2021

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser la convocation légale à assister à la réunion du Conseil métropolitain qui se tiendra le :

Vendredi 17 décembre 2021
à 17 heures
(en visioconférence)

Vous trouverez, joints à la présente, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse des projets qui seront examinés au cours de cette séance.

Face au contexte épidémiologique actuel, **la séance se tiendra à distance en visioconférence pour l'ensemble des conseillers métropolitains.**

Seuls les Vice-présidents, Conseillers délégués et moi-même assisterons à la séance en présentiel depuis la salle du Conseil de la Métropole (2, av. des Cités unies à Lille).

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, voici les principales modalités pratiques pour assister à distance à la séance :

- chaque élu recevra, deux heures avant l'ouverture de la réunion (et rappel 15 minutes avant la séance) le lien de connexion à la réunion organisée via l'application Webex de Cisco ;
- la salle virtuelle Webex sera « verrouillée » par défaut et seuls les élus y seront admis ;
- chaque conseiller se connectera individuellement à Webex pour s'assurer du nombre d'élus assistant à la séance par décompte nominatif des connexions ;
- chaque élu s'assurera d'être bien identifié dans Webex (NOM **puis** Prénom, dans cet ordre) pour faciliter l'identification à l'entrée de la salle virtuelle ;

.../...



- chaque élu activera sa caméra dès l'entrée en salle et impérativement à chaque prise de parole ;
- les conseillers pourront se connecter à webex à compter de 16h00. Ils seront dès lors pris en charge pour leur émargement et entrée en salle ;
- le quorum sera constaté sur la base de nombre d'élus connectés et identifiables. Le secrétaire de séance sera assisté la direction Gouvernance institutionnelle ;
- les modalités d'usage pour la prise de parole et le vote seront rappelées en amont de séance ;
- les élus qui n'assisteront pas à la séance pourront donner pouvoir. Le formulaire de procuration, joint à la présente, est à adresser au plus tard 24 heures avant la séance à la Direction Gouvernance institutionnelle par mail à l'adresse électronique : Assemblees@lillemetropole.fr.

Par ailleurs et toujours en raison des circonstances sanitaires, le nombre de personnes physiquement présentes au siège de la MEL, pour l'organisation de la séance, sera limité.

Ainsi, en dehors des membres de l'exécutif, seront admis les agents de la MEL et les prestataires techniques nécessaires au déroulement de la séance tout comme les organes de presse.

Le caractère public de la séance sera garanti par la retransmission en direct des débats par voie électronique sur le site internet de la MEL.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien CASTELAIN